Le Nord

ADMINISTRATION
15, rue d'Angleterre, 15 - LILLE - 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

BUREAU D'ANNONCES

CONDITIONS	
Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.	

PUBLICITÉ	
Annonces	la ligne 0.40
Réclames	— 0.75
Faits-divers	— 2.00
Chronique locale	— 4.00
Echos	— 5.00
Gazette du Nord	— 6.00

Temps probable. — En France, le temps va rester nuageux et doux dans le Nord; beau avec température normale dans le Sud.

On a beau dire et on a beau faire, il y a du christianisme dans toutes les veines de l'homme moderne.

OLLÉ LAPRUNE.

Causes d'insuccès

Les œuvres et les institutions sociales subissent parfois des échecs. Elles ne sont point seules dans ce cas et souvent le succès final a récompensé une longue suite d'insuccès. C'est en étant vaincu, disait un roi de Suède, que j'apprends à vaincre. Donc, le découragement n'a pas sa raison d'être : le mieux est de constater le mal, s'il existe, et de lui chercher un remède. C'est ce que M. le comte de Montrichard a fait en excellents termes, dans le récent Congrès de Nevers ; je lui emprunterai quelques réflexions qui ont leur opportunité en dehors du Nivernais aussi bien que dans le Nivernais.

La préparation a manqué. Cependant, rien ne s'improvise sur terre ; le temps, comme on l'a dit souvent, ne respecte que ce qu'il a construit. Cette condition est plus nécessaire encore aux œuvres sociales ; elles sont complexes, variées ; elles suscitent la défiance, l'opposition. Toutes ne sont point à fonder partout ; il est tel terrain réfractaire à l'une ou à l'autre et qu'il serait nécessaire d'amender lentement avant d'y asseoir une institution.

Et, pour prendre quelques exemples :

Il est inutile de fonder un syndicat si l'on n'a point de syndiqués, c'est-à-dire d'hommes ouverts à l'esprit syndical, qui comprennent le caractère de l'institution, qui la considèrent non seulement comme une occasion de mieux acheter ou de mieux vendre, mais surtout comme une école de dévouement, comme un centre où se rallient les plus honnêtes jeunes gens, comme un foyer dont la chaleur se répand sur le voisinage. Il importe que les syndiqués sachent ce que les lois françaises leur permettent et ce qu'elles leur interdisent ; ce que le métier directement et ce que indirectement, mais par une conséquence très réelle, la famille, la religion peut à espérer de leur groupement.

Il est inutile de fonder une caisse rurale si la clientèle qu'elle doit atteindre ignore les services qu'elle rend et les services qu'elle ne rend pas. Dans leur ignorance, ils voudraient contracter un emprunt destiné à des objets de consommation, emprunt qui les rendrait, le lendemain, plus pauvres que la veille, et ils ne lui emprunteraient pas pour acheter des objets de production ; emprunt qui, au contraire, mettrait entre leurs mains le premier outil d'une modeste aisance, ou du moins les tirerait de la misère noire.

Il est inutile de fonder une mutuelle-incendie, une mutuelle-bétail, si, dans le premier cas, ce sont toujours les mêmes immeubles qui brûlent et dans le second les mêmes bêtes qui crèvent, soit par négligence, soit calcul de la part des propriétaires.

Il est inutile, dans un autre ordre, de choses, de fonder une ligue de chefs de famille pour la défense de la foi dans l'âme des enfants, si les parents croient cette ligue dirigée contre la personne de l'instituteur, illégale ou contraire à la loi, tout au moins inutile, sans action pratique ni à l'intérieur sur ses propres adhérents, ni au dehors sur l'opinion publique, sur les pouvoirs académiques, ou même sur les pouvoirs publics.

Dans ces différents cas, on a travaillé mal, parce que l'on a travaillé dans la nuit. Quelques bonnes volontés se sont mises à l'œuvre, sans grande conviction, sans bien savoir ni ce qu'elles faisaient, ni même ce qu'elles voulaient faire. Après quelque temps, elles se retirent, et leur désistement rend un nouvel essai plus difficile. C'est pourquoi l'on ne saurait trop insister sur la nécessité où sont les premiers initiateurs de s'instruire, et moins dans une étude solitaire qui sera toujours incomplète qui par une étude collective où chacun apportera sa contribution. Aussi, sous une forme ou sous une autre, nous reconnaissent la souveraine utilité du Cercle d'études, des conversations préalables qui font l'accord et l'entente entre les ouvriers.

Ailleurs, et souvent par une conséquence de ce premier défaut, les hommes ont manqué. Or, les hommes sont indispensables aux institutions, si humbles que celles-ci soient supposées.

Il en faut pour occuper leurs modestes magistratures, les charges de président, vice-président, secrétaire, trésorier, conseiller. Il en faut pour se partager les responsabilités, pour diviser le travail. On ne saurait trop le redire. L'homme ne s'attache pas en proportion de ce qu'il reçoit, mais en proportion de ce qu'il donne, et, plus encore de ce qu'il fait. C'est donc un mauvais calcul de rassembler toutes les charges sur les épaules d'un seul homme, outre qu'il risque d'être accablé, il expose l'œuvre dont il porte tout le fardeau à plusieurs périls. Elle souffre s'il est souffrant, elle tombe s'il s'en va, elle meurt de sa mort. En outre, l'opinion s'en désintéresse. La paroisse ou la commune regarde l'œuvre non pas comme à elle, fondée pour elle, mais comme l'œuvre particulière, presque personnelle, d'un presbytère ou d'un château.

Donc, pas d'œuvres sans ouvriers, et pas d'ouvriers sans apprentissage ou, si l'on veut, sans compétence. Cette conclusion et cette nécessité ressortent de tous les rapports, de toutes les études, ou même des plus simples observations, si elles ne sont pas superficielles, sur la question. On dit bien que l'œuvre fait l'ouvrier, mais on dit mieux que l'ouvrier fait l'œuvre, que tant vaut l'homme, tant vaut la terre. Et c'est pourquoi l'éducation sociale est la base des œuvres sociales. Aucune peinture ne se fait sans peintre, aucune sculpture sans un sculpteur. On dira sans doute : ce sera long, mais la réponse est facile : ce sera solide.

W. P.

Gazette du Nord

Mardi ont eu lieu en l'église Saint-Maclou, à **WATTRELOS**, les funérailles de **Mme Duquennoy**, mère de M. Henri Duquennoy, sacristain de Saint-Christophe, à Tourcoing. La messe a été chantée par la maîtrise de Saint-Christophe. Dans les stalles se trouvaient MM. le chanoine Leclercq, doyen de Saint-Christophe, l'abbé Flipo, directeur au Séminaire Académique, Testelin et Brouillard, vicaires à Saint-Christophe : Delattre, aumônier des Œuvres de Tourcoing ; Bouchendomme, directeur de l'Institut Syndical des Mécaniciens ; les abbés Croin et Trentesaux.

Les funérailles de **Mme Vandenterghem**, décédée vendredi dernier, à **BERGUES**, munie des Sacrements ont lieu aujourd'hui mercredi, à 9 heures.

La regrettée défunte était la mère d'un des vice-présidents du Comité Noëliste de Bergues.

Nous recommandons aux prières l'âme des défuntes et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.).

ÉCHOS

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

M. Willebois, curé d'Houplines (Sainte-Anastasie) est nommé doyen de Bouchain.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

M. Willems, commis principal à Armentières, est nommé receveur de bureau de 3e classe à Péronne, en remplacement de M. Lefebvre.

CHEMIN DE FER ÉCONOMIQUE

Communications entre Landrecies et Avesnes. — A partir du 2 janvier, il est créé entre Landrecies et Avesnes deux nouveaux trains de voyageurs.

L'horaire du train 5 sera légèrement modifié entre Etreœungt et Avesnes.

Pour le détail des horaires, consulter les affiches.

LE CONDITIONNEMENT DES MARCHANDISES

Le « Journal Officiel » de dimanche publie divers décrets relatifs à la modification des statuts réglementant les tarifs de conditionnement des marchandises et des laines en particulier dans les villes de Tourcoing, le Cateau, Fourmies et Amiens.

LA TAXE DE FABRICATION DE L'ALCOOL

L' « Officiel » de dimanche promulgue la loi dont le texte suit

« Est ratifié et converti en loi le décret du 28 mars 1911 fixant à deux francs trente-trois centimes (2 fr. 33) par hectolitre d'alcool pur, à partir du 1er janvier 1912, la taxe de fabrication établie par les lois du 25 février 1901 (art, 59), 30 mars 1902 (art, 15) et du 28 mars 1911 (article unique).

LE TIMBRE DE 0 fr. 10 POUR LES COLIS AGRICOLES

L' « Officiel » publie le décret suivant :

« Il est créé un type, conforme au modèle annexé au présent décret, destiné à timbrer à l'extraordinaire au tarif de dix centimes les récépissés des colis agricoles prévus à l'article 1er du décret du 27 octobre 1911.

« L'administration de l'Enregistrement des domaines et du timbre va déposer aux greffes des cours et tribunaux une empreinte du type de ce timbre.

« Chaque dépôt sera constaté par un procès-verbal dressé sans frais. »

LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Un décret en date du 1er janvier a modifié la répartition des attributions administratives du ministère de l'agriculture entre les différents services de laboratoires et de stations.

Il y a lieu de remarquer que Boulogne figure comme station agricole, et que des laboratoires et stations agronomiques sont installés à Lille, Arras, Béthune et Boulogne.

En outre un arrêté du ministre décide que le ressort des laboratoires appelés à procéder à l'analyse des échantillons prélevés par les pharmaciens-inspecteurs s'étendra, pour celui de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille, aux départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne.

EXTRAIT DU JOURNAL D'UN VOYAGE EN ARTOIS, FLANDRE ET PICARDIE EN 1714.

Publié d'après le manuscrit d'un sieur Nomis, par M. Alexandre Eeckman, dans le Bulletin du Comité Flamand de France, en 1895, page 397.

« ...Les chemins en pays-ci (St-Amand, près de Valenciennes, Nord) sont garnis de barrières, d'espace en espace pour empêcher les voitures qui ne sont pas publiques d'y passer, et de gâter les chemins. Ces barrières ne sont autre chose qu'une longue poutre balancée et attachée sur un pivot ou tourillon par un des bouts, qui tourne horizontalement, et se pose sur un pivot opposé en ligne directe ; dans les beaux temps, ces barrières sont ouvertes...

Les chemins des grandes routes sont pavés et élevés au milieu, ce qui donne beaucoup de pente de chaque côté... »

NOTA. — Le fait est curieux à noter, au moment où l'on préconise de nouvelles barrières pour réprimer la fraude en automobile en pays frontière.

SOUSCRIPTION pour le Monument du Nord à Lourdes

Moulins-Lille. — Les Enfants de Marie	18 »
— Une famille	8 »
— Jeunes filles confiantes en N. D. de Lourdes	2 »
Bois-Grenier. — M. l'abbé Rumpler	10 »
Wasquehal. — Anonyme	10 »
— J. M. Que N. D. de Lourdes daigne exaucer mes prières !	10 »
Fresnes. — J. D. N. D. de Lourdes guérissez ma mère	5 »
Tourcoing. — N. D. de Lourdes, bénissez mon mari et mes enfants, accordez-moi une grâce particulière	5 »
N. D. de Lourdes, Vierge et Mère Immaculée, protégez ma famille	5 »
Haspres. — Anonyme	5 »

La liberté d'enseignement ET LES ILLETTRÉS

Aujourd'hui, comme hier, le père de famille a droit à la garantie de neutralité promise par le législateur de 1882. Si, de l'aveu d'une certaine catégorie d'instituteurs, cette neutralité est devenue impossible et si l'Etat n'est plus maître de l'imposer à son personnel enseignant, de deux choses l'une, ou, dans la liberté la plus complète, l'enseignement privé s'organisera avec la subvention et le contrôle de l'Etat, ou le monopole s'imposera avec une doctrine d'Etat.

Il est peu probable qu'une majorité se trouve jamais pour voter le monopole. Il en faudra donc venir à la liberté complète de l'enseignement. Cette liberté totale, mais organisée, sera précieuse à la diminution du nombre des illettrés, parce que l'école étant de ce fait, en quelque sorte, dédoublée, le nombre des instituteurs se trouvera multiplié.

Il arrive fréquemment, à l'heure actuelle, que, dans nos campagnes, un instituteur doit enseigner à cinquante ou soixante enfants. Cela est au-dessus de ses moyens. Il est amené, après les premiers jours, à sélectionner ses élèves et à ne s'intéresser qu'aux plus intelligents. Les autres auront pu fréquenter plusieurs années l'école, ils n'en resteront pas moins des illettrés.

Le père de famille étant assuré que dans une école son enfant ne recevra pas un enseignement contraire à ses croyances et à ses traditions la fréquentation scolaire sera plus complète. L'une et l'autre école seront pareillement laïque, car je ne vois pas pourquoi, du fait qu'elle est privée, n'est pas laïque aussi une école dont le directeur et tout le personnel enseignant sont des laïcs. On pourra me dire que je joue sur les mots, que le mot laïque n'est pas seulement opposé au mot congréganiste, mais au mot « confessionnel » et que l'enseignement libre sera confessionnel. Cette objection aurait de valeur que si l'esprit de la loi Ferry était respecté par les maîtres, que la neutralité existait en fait. Mais c'est justement parce que l'école publique tend à devenir doctrinale, que s'impose la nécessité d'écoles privées, doctrinales aussi, avec ici, comme là, un personnel laïque et muni des mêmes diplômes.

Il n'y a pas d'autre solution au problème de la fréquentation scolaire, il n'y a pas d'autre solution à la question des illettrés.

(L'Echo de Paris).

L'EVASION du capitaine LUX

Le *Nouvelliste d'Alsace-Lorraine* publie sous le titre : « Fantaisie du jour », un billet imaginaire que le capitaine Lux aurait adressé au gouverneur de Glatz, en arrivant à la frontière autrichienne, billet ainsi conçu :

Monsieur le gouverneur,

La précipitation avec laquelle j'ai quitté Glatz m'a privé du grand plaisir de vous faire la visite d'adieu que m'imposait la plus élémentaire courtoisie. Mais vous serez le premier à comprendre la situation quelque peu exceptionnelle dans laquelle je me trouvais. D'ailleurs, je vous prie de croire que dans des moments pareils on ne s'arrête pas aux bagatelles de la porte, fût-ce d'une porte de prison.

Les raisons pour lesquelles je vous ai faussé compagnie sont bien simples.

Entre nous, je n'étais pas fait pour végéter dans une forteresse prussienne. Descendant d'une vieille famille alsacienne qui a émigré en France au lendemain des désastres de 1870, j'avais pris du service dans l'armée où servirent nos pères. Ce service, on l'avait interrompu brusquement au cours d'un voyage d'agrément sur les bords du lac de Constance. Je désirais donc le reprendre. Après un été plutôt monotone dans une prison de Strasbourg, on avait remis mon sort entre vos mains, à Glatz. Franchement parlant, Glatz est une ville charmante : j'ai pu m'en rendre compte du haut de la citadelle. Seulement je m'ennuyais beaucoup dans votre forteresse, et je brûlais du violent désir de revoir le vieux lion de Belfort où, comme vous le savez, je tenais garnison.

J'ai donc élaboré un petit plan d'évasion qui, ainsi que vous avez pu vous en rendre compte vous-même, n'a pas mal réussi du tout.

Vous me permettrez, mon cher gouverneur, de ne point vous révéler le détail de ce plan d'évasion. D'ailleurs, cela ne vous intéresserait pas, vu que vous ne vous trouverez probablement jamais en pareil cas. Je n'ose pas vous inviter à réveillonner avec moi à Belfort, mais cela ne m'empêchera pas de vous présenter l'assurance de mes sentiments les plus joyeux ainsi que mes meilleurs vœux de nouvelle année.

P. C. C. : CAPITAINE LUX.

Le CRIME de CZENSTOCHOWA

LE CORPS DE LA VICTIME SERA RAMENÉ A WASQUEHAL

Nous avons mis nos lecteurs au courant d'une dépêche en date du 29 décembre, annonçant l'assassinat, à Czenstochowa (Pologne russe) de M. Mathieu Gilson-Laurant, âgé de 28 ans, employé de la maison Motte-Maillassoux-Cauliez et Cie, de Roubaix.

Depuis que ce lâche attentat a été commis la police russe en recherche activement l'auteur, qu'elle suppose dans les rangs des bandes organisées de nihilistes qui infestent ces régions.

Malheureusement, il a fallu abandonner plusieurs pistes, et jusqu'ici l'enquête n'a donné aucun résultat.

Nous apprenons, d'autre part, que l'administration de l'usine a eu la délicatesse de faire ramener le corps de M. Gilson à Wasquehal, où habitent les parents de son épouse éplorée. Il est arrivé mardi soir, vers quatre heures, en gare de Croix.

En raison des circonstances pénibles de cette mort tragique, la population s'apprête à donner à la famille Gilson-Laurent une marque précieuse de chrétienne sympathie en assistant aux funérailles solennelles qui auront lieu jeudi, à dix heures et demie.

Un malade tue son frère d'un coup de fusil

A LONGUENESSE PRÈS DE SAINT-OMER

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers minuit, Elie Vignacourt, au hameau « Sainte-Croix », a tué son frère.

La mère, veuve en premières noces de M. Vignacourt et en secondes noces de M. Bultel, est malade et ne quitte pas le lit.

Elie est lui-même souffrant et passe la plus grande partie de ses journées dans un fauteuil.

Le frère d'Elie, René Vignacourt, maréchal ferrant à Lillers, était venu voir sa famille.

De très vives discussions se produisirent dans la soirée. Le maréchal ferrant, armé d'un couteau-poignard, en menaça sa mère, son frère et sa demi-sœur, Mlle Léa Bultel.

Elie, croyant sa sœur en danger, voulut la défendre. Assis dans son fauteuil, il avait près de lui son fusil armé d'une cartouche. Il mit son frère en joue et tira.

Frappé au côté, René Vignacourt tomba en poussant ce cri : « Mort ! »

De fait, on ne releva qu'un cadavre.

Pendant que se déroulait cette scène tragique, la mère était couchée dans une chambre voisine.

Les gendarmes de Saint-Omer Poulain et Bellinguez furent prévenus et interrogèrent le meurtrier, qui leur fit le récit de la scène.

Le parquet, composé de M. Théret, juge d'instruction, de M. Velsche, procureur de la République, et du docteur Dervaux, médecin légiste, se transporta à Longuenesse mardi matin.

Le meurtrier était gardé à vue depuis la veille par les gendarmes.

D'après l'enquête, Elie Vignacourt et son frère René avaient dû boire beaucoup.

Les magistrats ont eu beaucoup de peine à faire préciser à Elie les raisons qui l'ont amené à tuer son frère.

Mlle Léa Bultel a déclaré qu'elle avait été menacée par René.

Le docteur Dervaux a procédé à l'autopsie du cadavre.

Elie Vignacourt a été transporté en voiture à Saint-Omer. Vu son état de santé, il sera conduit à l'hôpital Saint-Louis.

Le bruit courait mardi qu'une ordonnance de non-lieu pourrait bien être rendue en faveur du fratricide, mais jusqu'ici aucune décision n'a été prise.

Elie Vignacourt, âgé de 35 ans, est père de quatre enfants.

Comice agricole de Cassel

Voici le palmarès de la distribution des récompenses qui a été faite par le Comice agricole. Chaque lauréat, outre une prime en argent, a reçu un diplôme et une médaille :

Ouvriers et journaliers agricoles. — MM. Ernest Plokin, d'Oxelaere ; François Facqueur, de Noordpeene ; Alfred Gournay, de Zuytpeene ; Fortuné Roosea, de Bavinchove ; Henri Ameu, de Zuytpeene ; Pierre Bammer, de Noordpeene ; Auguste Heens, de Bavinchove ; Benjamin Minnaert, d'Arnèke ; Isale Vrombout, d'Arnèke ; Abel Demeester, d'Arnèke ; Justin Waryn, de Noordpeene ; Justin Flahauw, d'Hardifort ; Achille Hue, de Bavinchove ; Camille Grimbert, d'Arnèke ; Albert Lamps, d'Arnèke.

Valets de charrue. — MM. Rémi Devos, de Zuytpeene ; Henri Deswarte, idem.

Ouvriers mécaniciens de batteuses. — MM. Louis Vanhove, de Wemaers-Cappel ; Gustave Joos, d'Hardifort.

Ouvrières et journalières agricoles. — Mmes J. Vilain-Baelen, d'Ochtezeele ; P. Beume-Coudeville, d'Arnèke ; Marie Decleir-Dubois, de Cassel ; Julie Servaeten-Debaecker, d'Oxelaere ; veuve Philomène Gournay-Carré, d'Ochtezeele ; Marie Desmoudt-Villain, de Zuytpeene.

Servantes de ferme. — Marie Leclercq, d'Oxelaere.

Vachère. — Angèle Douchez, de Ste-Marie-Cappel.

Le Comice agricole a renouvelé les mandats des membres de son bureau. Il a décidé que le concours de bovidés de 1912 aura lieu à Cassel.

M. Gondé, professeur d'agriculture, a fait une causerie sur la pénurie de la main-d'œuvre, les machines en agriculture, etc.

Un vieillard est assommé à coups de bâton

A AUBY

La comune d'Auby a été mise en émoi lundi soir par un acte de sauvagerie dont les auteurs — des mineurs italiens, croit-on, — ne tarderont pas à tomber entre les mains de la justice.

Vers dix heures et demie du soir, ces Italiens, passablement ivres, rencontrèrent un vieillard de 66 ans, M. Désiré Goubet, qui demeure à Auby, et s'en allait faire une visite chez des parents.

Le malheureux fut assommé à coups de bâton par les agresseurs, qui prirent aussitôt la fuite, abandonnant leur victime sur le sol.

M. Goubet fut secouru par des voisins attirés par ses plaintes.

La gendarmerie, prévenue, fit transporter M. Goubet à l'Hôtel-Dieu de Douai.

L'infortunée victime a le crâne fracturé. Son état est désespéré.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre dernière page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez 000

UN CAMBRIOLAGE A LAMBERSART.

Lundi, à midi, M. René Leclercq, maître-maçon, habitant dans l'avenue Félix-Clouet, quittait son domicile, en compagnie de sa femme et de son enfant pour aller visiter des parents au hameau du Corbeau, à Verlinghem.

Vers huit heures il revenait chez lui. On juge de son étonnement quand il vit que la porte de son salon était ouverte.

Effrayé à l'idée que des cambrioleurs pouvaient se trouver chez lui, M. Leclercq prévint quelques voisins et avec eux fouilla sa demeure.

Celle-ci avait bien reçu la visite des malfaiteurs. Toutes les pièces du rez-de-chaussée et de l'étage avaient été minutieusement inspectées. Une bourse de 50 francs, des couteaux et des couverts d'une valeur de 100 francs avaient été emportés.

Une somme de 2.800 francs avait été déposée par M. Leclercq, dans une cassette au rez-de-chaussée ; elle échappa aux recherches des malandrins.

Des constatations faites par la police locale et l'inspecteur Nick, de la brigade mobile il résulte que le vol a été commis par un seul malfaiteur. Celui-ci, dont les traces ont été relevées dans un jardin voisin, a pris une échelle dans une maison en construction voisine, s'en est servi pour franchir un mur, a brisé une fenêtre de la cuisine et s'est ainsi introduit dans la maison.

Il se pourrait qu'une arrestation fut opérée dans la journée de mercredi.

LILLE

Une lampe à pétrole tombe

UNE FEMME GRIÈVEMENT BRULÉE

Mardi après-midi, vers 4 h. 1/2, Mme Octavie Lutihier, 56 ans, née Dupuich, originaire de Saint-Pol-sur-Ternoise, et habitant rue Mahieu 14, posait une lampe à pétrole sur la cheminée de sa chambre et l'allumait.

Par suite d'on ne sait trop quelle circonstance la lampe soudain vacilla et tomba sur le poêle. Le pétrole se répandit sur le parquet s'enflamma et communiqua le feu aux vêtements de la ménagère.

Affolée, Mme Lutinier se précipita vers sa fenêtre, l'ouvrit et appela au secours. Elle dut promptement s'en éloigner car déjà les rideaux eux aussi prenaient feu.

Aux cris d'appel poussés par la malheureuse une voisine Mme Lemaitre, accourut ainsi que deux militaires : Cacherat, du 43e de ligne, caserné au fort de Mons-en-Barœul, et Pierre Lemant, de la 10e compagnie du 145e, de Maubeuge.

Tandis que Mme Lemaitre jetait le contenu de quelques seaux d'eau sur Mme Lutinier, les soldats éteignaient l'incendie qui s'était déclaré dans la chambre.

Mme Leclercq avait été grièvement brûlée à la figure, au bras et à la poitrine.

Un docteur lui donna les soins nécessaires puis la fit admettre à l'hôpital Saint-Sauveur.

Encore un automobile mystérieux

C'ETAIT CELUI D'AUTOMOBILISTES LILLOIS

Il s'agit encore, dans l'anecdote qu'voici, du coup de la rue Ordener. L'audacieux attentat continue à passionner le public, et il ne se passe guère de jour sans qu'on ne signale, ça et là, un « mystérieux auto » ou quelque individu suspect, en manteau gris et à face de Revera.

Cette hantise s'observe particulièrement parmi les habitants des petites villes et des villages, chez qui l'imagination, plus fortement ébranlée parce que moins distraite, reste longtemps obsédée par un événement extraordinaire.

Tel était sans doute, l'état d'esprit des habitants de Sailly-l'Albret, petit village du Pas-de-Calais, situé à 18 kilomètres d'Arras, lorsque un automobile, contraint de s'y arrêter par une panne irrémédiable, dimanche dernier, dans l'après-midi, vint éveiller la curiosité des habitants.

La voiture allait traverser la commune lorsque soudain, une des roues d'arrière se rompit. Impossible d'effectuer sur place les réparations nécessaires : les automobilistes (ils étaient cinq) s'adressèrent au facteur Lamourette et lui demandèrent de remiser chez lui leur véhicule invalide. La demeure du facteur était toute proche : il fut aisé de remplacer la roue brisée par une roue du chariot et de faire entrer l'auto sous un hangar. Puis les voyageurs se débarrassèrent de leurs manteaux de fourrures, s'en furent à la gare et prirent le premier train d'Arras qui vint à passer.

Le départ sembla précipité aux habitants de la localité et le facteur l'interpréta comme une fuite. Il alla examiner minutieusement la voiture abandonnée et fut stupéfait en apercevant sur le siège d'avant quelques douilles de cartouches de revolver. Il ne doula plus : les cinq individus suspects étaient les bandits de la rue Ordener !

Le garde-champêtre, aussitôt informé de l'étonnante nouvelle, en avisa sans retard le parquet d'Arras et des recherches furent immédiatement ordonnées.

Or, les passagers du « mystérieux auto » n'étaient autres que MM. Césure fils et deux de leurs amis, qui rentraient à Lille. M. Césure père, marchand d'automobiles, rue de Paris, fut stupéfait en lisant mardi dans un journal de Paris, cette sensationnelle information que l'accident survenu aux jeunes gens paraissait avoir quelque rapport avec le coup de la rue Ordener.

Ce fut chez MM. Césure fils un inextinguible éclat de rire lorsqu'ils apprirent l'impression qu'ils avaient produite dans le paisible village de Sailly-l'Albret.

Un AUTOMOBILE DÉRAPE rue St-Gabriel

UNE FEMME BLESSÉE

Mardi soir, vers sept heures, l'automobile 295-D-6, de la maison Singer, rue des Fossés, conduit par Ernest Cordier, 28 ans, rue de Cambrai, 38, descendait à bonne allure la rue Saint-Gabriel.

Arrivé à la courbe assez large qui se trouve à l'extrémité de cette rue, le chauffeur voulut virer vers sa gauche. Malheureusement, l'une des roues dérapa sur le rail humide. Le véhicule tournoya et alla se jeter violemment contre un pylône électrique dressé en face du numéro 8. Sous le choc, la garniture de fonte qui protège la base du pylône vola en éclats.

Au même moment passait sur le trottoir une ouvrière prépareuse Mme Zulma Vanhouten, 40 ans, habitant rue Bernos, 15, à Fives.

Cette femme fut happée par le garde-boue de l'auto et projetée sur le pavé.

On réussit cependant à la ranimer dans une maison voisine ; après on la reconduisit chez elle en voiture de place.

La blessure qu'elle porte au front est assez grave et obligera Mme Vanhouten à interrompre son travail pendant quelques jours.

Le chauffeur Cordier, surpris par le choc, avait été lancé contre le volant de sa machine ; il a quelques contusions à la poitrine.

L'automobile, qui a son radiateur endommagé et son volant de direction brisé, est momentanément hors d'usage ; il a fallu le remorquer vers un garage.

Société Industrielle. — *Matinée classique Vast. — « Esther » et « Les Plaideurs ».* — La belle matinée classique à laquelle M. Vast nous convie dimanche prochain s'annonce comme un très grand succès, et l'on parle beaucoup de cette intéressante représentation, à laquelle on peut prédire une affluence considérable.

Esther, si elle est la tragédie la plus harmonieuse de tout le théâtre de Racine, en est aussi une des plus émouvantes, et de celles qui plaisent non pas seulement aux raffinés, mais aussi à la foule qu'elle passionne et enthousiasme ; les grandes scènes d'*Esther* ne manquent jamais leur effet.

Quant aux *Plaideurs*, on sait que Racine y a déployé une verve comique qui les place au niveau des pièces les plus amusantes de Molière. Beaucoup de vers en sont devenus proverbiaux ; le style en est agile et débordant de fantaisie. Le type du juge maniaque Dandin, les démêlés de Chicaneau et de la Comtesse de Pimbêche, les plaidoyers de Petit-Jean et de l'Intimé, sont de la plus savoureuse plaisanterie.

Ces deux œuvres, tragédie et comédie, formeront dimanche un spectacle d'autant plus brillant et intéressant, que l'interprétation en a été confiée à un ensemble d'artistes appartenant aux principaux théâtres de Paris.

La location est ouverte tous les jours, à la Société Industrielle.

Société des Concerts Populaires de Lille. — La quatrième audition de la Société des Concerts Populaires aura lieu le dimanche 14 janvier 1912, à trois heures précises, à la Salle de Spectacles de la place Sébastopol, avec le concours de M. Maurice Dumesnil, pianiste.

M. Maurice Dumesnil, qui obtint un premier prix de piano au Conservatoire de Paris en 1905, a joué fréquemment et avec beaucoup de succès dans les grands Concerts parisiens, ou la direction des plus célèbres chefs d'orchestre : Colonne, Chevillard, Pierné, Sechiari, Moszkowski, etc... Il exécutera le 14 janvier prochain le *Concerto en la mineur* de Grieg, œuvre toujours en faveur auprès du public en raison du charme réel dont elle est empreinte, et dont la facture classique s'allie fort heureusement avec une fantaisie originale tout empreinte du cachet scandinave fugue aux œuvres de Grieg.

M. Maurice Dumesnil fera entendre en outre une transcription pour piano du Prélude et fugue en la mineur de J.-S. Bach. Le programme orchestral comprend les *Impressions d'Italie*, de Gustave Charpentier, un *Lamento* de Léo Sachs, l'*Entr'acte* du 3e acte de *Jean-Michel*, de M. Albert Dupuis, et *Espana*, de Chabrier, cette Rapsodie dont le succès fut triomphal dès son apparition, véritable tableau musical d'un coloris intense, aux rythmes les plus imprévus, aux mélodies les plus langoureuses, aux harmonies les plus riches, à l'orchestration chatoyante !

Le *Lamento* de Léo Sachs, donné en première audition à Lille, est une page toute classique, empreinte d'un sentiment d'émotion poignante. L'auteur de *Jean-Michel*, M. Albert Dupuis, est le frère de notre excellent chef d'orchestre des Théâtres municipaux. Né à Verviers et doué de dispositions musicales remarquables (comme tous les membres de sa famille), il entra tout jeune à la *Schola cantorum* où il travailla surtout sous la direction de M. Vincent d'Indy ; sept mois après, il était professeur lui-même et appelé à diriger en second les Chanteurs de Saint-Gervais. En 1902, il obtenait le Prix de Rome à Bruxelles, et dès 1903 faisait jouer à la Monnaie un important ouvrage en 4 actes, *Jean-Michel*, dont le succès fut très vif. L'entr'acte du 3e acte, mis au programme des Concerts Populaires est un véritable poème symphonique ; bâti sur des thèmes populaires liégeois ; pleine de couleur et de vie, cette page polyphonique est une véritable merveille de fugue et de contrepoint. Nous donnerons dans un prochain article une rapide analyse des esquisses *Impressions d'Italie*, de G. Charpentier, qui fut, on s'en souvient, un des lauréats de notre Conservatoire de Lille avant d'aller conquérir le Grand-Prix de Rome à Paris en 1887.

Dans la police. — M. Mordacq, secrétaire de police, est nommé à la première classe de son grade et prend les fonctions de secrétaire du ministère public près le tribunal de simple police, en remplacement de M. Dallennes, admis à la retraite.

Une épidémie à la caserne de gendarmerie. — La plupart des chevaux des gendarmes détachés pour cause de grève à l'usine à gaz de Tourcoing ont été atteints d'une maladie épidémique, la « pasteurellose », sorte de fièvre.

Ces chevaux, ramenés à Lille, ont été parqués dans un local spécial.

Blessé en jouant. — Le petit Théophile Broutin, 11 ans, rue du Général-Dewet, cour Lebleu, 16, jouait lundi matin à la « guise ».

Au cours du jeu, un bout de bois qu'il venait de projeter, au loin d'un coup de baton, alla frapper à l'œil gauche, un autre gamin, Maurice Prévot, 11 ans. La blessure est bénigne.

Chutes. — M. Charles Carpentier, 263, rue Pierre-Legrand, est tombé place Vanhoenacker, sur un tesson de bouteille et s'est blessé au pouce droit.

Il a été admis à l'hôpital Saint-Sauveur.

— Un pensionnaire de l'Hospice Général, M. Bernard Verhaeghe, 72 ans, voulait hier, descendre d'un car, près de la porte de Valenciennes, avant l'arrêt du véhicule. Il tomba et se fractura le pied droit.

Après avoir été pansé, le blessé a été conduit à l'hôpital Saint-Sauveur.

Un pochard meurt au violon. — M. Brunswick, 62 ans, sans domicile connu, était un mendiant qui aimait volontiers prendre un verre.

Lundi il avait tellement bu qu'il fallut le conduire au poste et le mettre au violon.

Mardi matin, en ouvrant la porte de sa cellule, des agents constatèrent qu'il était mort.

Ce décès était-il provoqué par le froid ou par l'alcool ? Un docteur estime qu'il a été occasionné par l'alcool.

Trois mille francs dans le ruisseau. — Nous avons signalé hier l'aventure de M. Georges Millet, de Saint-Souplet, qui au cours de la nuit de dimanche à lundi avait perdu son portefeuille. Ce portefeuille a été retrouvé dans un ruisseau de la rue de la Barre par M. Médard, facteur des postes. Il contenait des reçus d'obligations du Crédit foncier et du P. L. M, d'une valeur de 3.000 francs.

M. Millet, qui habite rue du Palais-Rihour, 10, n'est pas comme certains l'ont dit, parent d'un fonctionnaire de la Sûreté générale, mais parent d'un fonctionnaire de la Société générale.

Les suites d'une peur. — Une ouvrière cannetière, Marie Vandekerkove, 42 ans, demeurant rue Mazagran, se trouvait dimanche soir vers 8 heures et demie, chez une voisine, Madame Schouteten, demeurant au premier étage.

Une discussion s'élevant entre les deux femmes, le propriétaire, M. Devolder, cabaretier, monta dans l'intention de ramener le calme. Mais à sa vue, Marie Vandekerkove, prise d'une frayeur inexplicable, sauta dans la rue. Fort heureusement, elle ne se fit dans sa chute que des contusions insignifiantes.

Un infirmier assailli rue de Jemmapes. — Lundi soir, vers minuit, M. Gaston Scherrier, 20 ans, infirmier à l'hôpital Saint-Sauveur, abordait un passant dans la rue de Jemmapes et lui demandait son chemin.

Au lieu de lui répondre, l'inconnu siffla ; il fut aussitôt rejoint par trois individus qui bondirent sur l'infirmier, le terrassèrent et lui enlevèrent son porte-monnaie contenant une somme de 15 francs.

La police recherche les agresseurs.

Coup de couteau. — Mardi matin, vers 1 h., Victor Martinache, 49 ans, demeurant dans la cour A-l'Eau, se querellait avec Catherine Barrez.

Très excité, il saisit soudain sur une table un couteau dont la lame était ébréchée et s'en porta un coup à la gorge.

La blessure qu'il se fit n'est pas grave.